



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question orale n° 933

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et la formation des enseignants. En effet, le rapport du comité de suivi de la réforme des enseignants de septembre 2014 est extrêmement critique et montre que leur mise en place dans le prolongement de la loi Peillon est un échec dont les stagiaires font hélas très largement les frais. A l'heure où l'éducation devrait être une priorité nationale, une telle situation est inacceptable. Le président du comité de suivi, par ailleurs recteur de l'académie de Grenoble, a même déclaré qu'il ne fallait pas épuiser les stagiaires par un manque d'organisation. Et il ajoute même que les ESPE devraient tenir compte des besoins professionnels des stagiaires. Comment pourrait-on d'ailleurs imaginer qu'il n'en soit pas ainsi. Aussi il souhaite savoir ce qu'elle compte entreprendre afin de remédier à cette situation dramatique.

Texte de la réponse

BILAN DE LA MISE EN PLACE DES ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)

M. le président. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour exposer sa question, n° 933, relative au bilan de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

M. Patrick Hetzel. Monsieur le secrétaire d'État, ma question, qui s'adressait à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, concerne la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, les ESPE, et plus généralement la formation des enseignants.

Le rapport du comité de suivi de la réforme des enseignants de septembre 2014 est extrêmement critique et montre que leur mise en place dans le prolongement de la loi Peillon est un échec dont les stagiaires, hélas, font très largement les frais.

À l'heure où l'éducation devrait être une priorité nationale, une telle situation est inacceptable. Le président du comité de suivi, par ailleurs recteur de l'académie de Grenoble, a d'ailleurs déclaré qu'il ne fallait pas épuiser les stagiaires du fait d'un manque d'organisation et que les ESPE devaient tenir compte des besoins professionnels des stagiaires. Comment imaginer qu'il n'en soit pas ainsi ?

Je souhaite donc savoir ce que le Gouvernement compte entreprendre pour remédier à cette situation dramatique et faire en sorte que la prochaine rentrée se passe différemment.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des sports.

M. Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports. Monsieur le député Patrick Hetzel, nous devons à

Valéry Giscard d'Estaing cette belle formule : « Nous vivons dans des temps sans mémoire ». À cet égard, laissez-moi tout d'abord vous rappeler d'où nous sommes partis en matière de formation des enseignants.

En supprimant l'année de formation en alternance au sein des Instituts universitaires de formation des maîtres, le précédent gouvernement a suscité beaucoup de désarroi chez les jeunes professeurs, qui se sont retrouvés devant des classes sans avoir reçu la moindre formation aux compétences pédagogiques et, bien souvent, sans aucune expérience à l'école ou en établissement scolaire.

Afin de pallier cette situation inacceptable, nous avons, dès la rentrée 2013, remis en place une année de formation en alternance, au bénéfice des lauréats du concours de professeur des écoles, dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, les fameuses ESPE.

Comme il est indiqué au début de la conclusion du rapport des inspections générales, les analyses menées correspondent à une photographie d'étape. Celle-ci a été essentiellement effectuée en janvier et février 2014, soit un trimestre seulement après la création des ESPE. Il est donc normal que le processus, que nous avons voulu inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, soit perfectible.

Quant au comité de suivi, présidé par le recteur Filatre, il n'a pas pour mission d'évaluer les ESPE. Il s'agit d'une instance d'analyse, de concertation et de proposition chargée d'élaborer, dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs, des éléments de doctrine et de bonnes pratiques devant faciliter le fonctionnement de ces établissements.

La conclusion du rapport ouvre des perspectives en termes d'amélioration et d'évolution qu'il convient d'étudier et qui nous inspirent trois observations.

Tout d'abord, le rapport précise que les obstacles évoqués ne sont pas dus à l'absence de pertinence de cette réforme mais trouvent leur origine dans l'urgence avec laquelle nous avons dû réformer un système de formation laissé dans un état préoccupant ainsi que dans les importantes disparités de situation entre les académies auxquelles nous avons dû faire face.

Ensuite, il est parfaitement normal de continuer à ajuster une réforme aussi fondamentale, en s'appuyant sur les préconisations du comité.

Enfin, les propositions du rapport doivent faire l'objet d'une analyse approfondie pour en mesurer les bénéfices et les incidences.

Cette réforme nécessaire, à laquelle vous avez d'ailleurs contribué, monsieur le député, sera poursuivie dans l'intérêt des enseignants et des élèves.

M. le président. La parole est à M. Patrick Hetzel.

M. Patrick Hetzel. J'ai bien entendu votre réponse, monsieur le secrétaire d'État, mais puisque vous évoquez le président Giscard d'Estaing relevant que nous vivons dans « des temps sans mémoire », je peux vous retourner le compliment car le gouvernement actuel a aggravé la situation dans le domaine de la formation des enseignants. Le gouvernement précédent, lui, avait mis en place un dispositif de tutorat et avait élevé le niveau de formation en exigeant que tous les enseignants soient titulaires d'un master.

En revanche, l'alternance que vous invoquez ne fonctionne pas pour l'instant, et c'est d'ailleurs ce que dénonce le recteur Filatre. Je me permets d'ailleurs de faire au Gouvernement une suggestion, que j'avais déjà faite à Vincent Peillon lors du débat du projet de loi pour la refondation de l'école. Pour moi, la meilleure formule serait de mettre en place un dispositif d'apprentissage. Cela constituerait d'ailleurs une excellente contribution du secteur public au développement de l'apprentissage, dispositif qui aujourd'hui patine. Cela aiderait donc le Gouvernement à le relancer.

Je suis convaincu de l'intérêt de mettre à profit un dispositif comme celui de l'apprentissage pour former les enseignants.

Je considère que les remarques formulées par le recteur Filatre sont tout à fait justifiées et que le Gouvernement doit sans délai les prendre en compte.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 933

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 629

Réponse publiée au JO le : [13 février 2015](#), page 1442

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2015](#)